



SNUipp-FSU 84

116 rue Carreterie

84000 AVIGNON

tél. 04.90.80.00.01 - fax. 04.90.85.86.36

courriel: snu84@snuipp.fr

Avignon, le 28 janvier 2020

à

Monsieur le Directeur Académique

Direction académique de Vaucluse

Objet : gestion administrative et affectation des AESH - CUI-PEC prise en compte des situations des écoles

Monsieur le Directeur Académique,

Depuis le début de l'année scolaire, de nombreux échanges avec les personnels AESH comme avec les personnels enseignants des écoles du département nous révèlent de nombreuses incompréhensions après des décisions prises par les services de gestion de la DSDEN ou après des directives que vous avez données en terme de ressources humaines et de gestion administrative des AESH qu'ils soient en contrat Pec CUI, en CCD ou en CDI.

Principalement après les décisions transmises aux AESH juste avant les vacances de Noël, avec des modifications de notifications de prise en charge des élèves.

Parce qu'un travail conjoint, en amont, n'a pas été conduit sur le terrain avec les AESH, les enseignants et les parents, elles ont eu une très importante répercussion au sein des écoles pour les élèves concernés et leur famille, les membres des équipes éducatives.

Pour des élèves, les conséquences ont été particulièrement difficiles à accepter, surtout lorsque plusieurs changements se sont succédés en quelques mois. Pour certains élèves, la relation duelle de confiance installée avec le même AESH, parfois depuis plusieurs années, a été totalement stoppée. Pour d'autres élèves, cette relation n'a été que partiellement rompue par décision de vos services de diminuer le nombre d'heures de présence de l'AESH qui les accompagnent et d'affecter un voire deux autres AESH pour respecter le nombre d'heures notifiées par la CDAPH en accompagnement de ces élèves.

Comprenez la déstabilisation causée pour ces élèves lorsque l'AESH qui les accompagnait à plein temps jusque-là s'éloigne d'eux pour accompagner un ou d'autres élèves dans la même école ou sur une école limitrophe.

Comprenez la déstabilisation des AESH qui ont eu à changer deux voire trois fois d'affectation ou d'organisation de leur emploi du temps sans considération de leurs contraintes personnelles, mais également du travail considérable qu'ils ont effectué pour construire des relations éducatives positives avec les élèves et avec leurs enseignants.

A l'heure d'aujourd'hui, il ressort que des situations sur des écoles ne sont pas encore aplanies :

- parce que des parents ou des personnels des communautés éducatives essaient de rentrer en contact avec le bureau des AESH pour lui expliciter leur incompréhension de ses décisions et n'y arrivent pas,
- parce que, faute d'avoir ces contacts, les notifications ne sont pas encore toutes en adéquation avec la réalité du terrain. Ceci entraînant des "cuisine interne" au sein d'écoles pour organiser les services des AESH et apporter le meilleur accompagnement estimé aux élèves,
- parce que ces changements de personnel l'ont été souvent en liaison avec des modifications du temps d'accompagnement attribué par la CDAPH à des élèves sans que les parents en soient avertis,

- parce que des directeurs d'école se trouvent en face de personnels dont ils doivent gérer les situations au cas par cas au mieux des intérêts des élèves,
- parce que les personnels AESH ne savent pas s'ils sont sur un PIAL ou non et qu'aucune notification ne leur en a été faite,
- parce que sont contractualisés des temps de travail de 21 ou 24 heures aux AESH, que l'agent soit ou non dans un PIAL, avec des notifications d'affectations des AESH qui ne collent pas à leur contrat d'AESH individuel ou d'AESH mutualisé.

Avec les directrices et les directeurs, coordonnateurs de PIAL ou non, nous avons à déplorer que le bureau des AESH ne les informe pas des nouvelles affectations des AESH ou des changements d'affectation de certains sur leurs écoles. Ils vivent très mal d'être mis en première ligne pour la gestion de situations pour lesquelles ils ne reçoivent aucune information par les services responsables.

Nous avons connaissance des difficultés rencontrées en début d'année scolaire par le service des AESH, réorganisé autour d'une toute nouvelle équipe, pour répondre à la somme et à la complexité des tâches à accomplir. Des conséquences importantes de ces difficultés sont, comme exposé ci-dessus, liées à l'absence de réponse à de nombreuses interrogations adressées au service par des personnels AESH et des écoles. Il serait maintenant important que la communication réussisse à s'établir.

Pour cela, nous vous demandons d'intervenir pour que le service examine l'ensemble des mails laissés sans réponses depuis de longues semaines et qu'il réponde aux AESH et aux écoles sur les problématiques qui ont été soulevées. Car il y a à notre connaissance urgence dans plusieurs cas où, suite à des questionnements écrits d'AESH ou de directions d'écoles restés en attente, des accompagnements d'élèves ne sont pas réellement assurés comme le bureau des AESH pourrait considérer qu'ils le sont.

Afin de créer un climat de confiance mutuel pour mettre à plat les situations problématiques existantes, nous vous demandons de mettre en place très prochainement des groupes de travail associant vos services et des représentants des personnels AESH et enseignants (particulièrement des directrices et directeurs).

Un premier, particulièrement urgent de notre point de vue, pourrait être consacré à répertorier les difficultés causées par les procédures d'affectation des AESH utilisées actuellement et celles causées par la mise en place des PIAL pour chercher à établir un protocole entre le service AESH et les écoles afin de mieux prendre en compte les réalités de chaque école dans l'accompagnement des élèves et des affectations.

Un second, tout aussi nécessaire, pourrait répertorier la liste des attentes des AESH et des écoles au plan administratif comme l'édition d'un organigramme du service AESH pour connaître ses interlocuteurs, la mise à disposition d'une banque de données juridiques sur les contrats AESH ou de formulaires réglementaires pour les absences...

Il pourrait y être également examiné la mise en conformité des contrats AESH erronés après la mise en application de la circulaire de juin 2019 ainsi que la mise en place de la nouvelle grille de rémunération arrêtée par le CTA de l'académie d'Aix-Marseille de novembre 2019.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre profond attachement au service public d'éducation et à l'évolution positive de son fonctionnement.

Nicolas Odinet

Co-secrétaire du SNUipp-FSU Vaucluse

